

## Certificat de Qualification Professionnelle /CQP 1° degré « animateur périscolaire »

### CQP Animateur Périscolaire

La formation prépare au **CQP « Animateur périscolaire »** - Le Certificat de Qualification Professionnelle – Niveau 3, premier niveau de qualification professionnelle dans l'animation. Il est délivré par HEXOPEE, certificateur, date de décision 01/06/2022. Reconnu dans la convention collective de l'animation, ECLAT. N° RNCP : 36481.

Il permet aux structures d'accueil de reconnaître et de valoriser les animateurs périscolaires, les professionnaliser répond à une amélioration de la qualité dans l'encadrement des enfants dans les temps périscolaires, d'apporter une proposition d'animations éducatives de loisirs.

- **Le CQP animateur périscolaire** a pour objectif de qualifier les animateurs travaillant sur les temps périscolaires et de valoriser l'accueil périscolaire comme **un temps éducatif à part entière**.
- **Le CQP animateur périscolaire** est un parcours qualifiant, construit en lien avec les situations d'emploi.
- **Le CQP animateur périscolaire** obtenu donne de droit une unité capitalisable du BPJEPS – Diplôme de Niveau 4 – spécialité Animateur Mention Loisirs tous publics – UC4)

#### Objectifs de la formation :

- Contribuer à la qualification professionnelle des animateurs périscolaires.
- Identifier les compétences des stagiaires à travers leurs expériences et les mettre en articulation avec la formation professionnelle.
- Développer l'expression écrite et orale des participants à travers leur projet de formation et leurs projets professionnels.
- Développer la maîtrise des supports techniques d'animation

**Contenus de la formation et déroulement :** La formation s'articule autour de l'alternance, de la pratique professionnelle du/de la stagiaire et du cursus de formation en centre.

#### Organisée autour de trois actes professionnels référencés :

L'accueil des enfants et de leurs familles dans des temps périscolaires /La conception d'un projet d'activités /La conduite d'animation de temps périscolaires en direction des publics enfants

#### Module de positionnement (21 heures)

**Bloc 1 :** Accueillir les enfants et de leurs familles dans les temps périscolaires (36 h en centre – 44 h en entreprise)

**Bloc 2 :** Participer à la conception de projet d'animation en direction des publics enfants (48 h en centre - 60h en entreprise)

**Bloc 3 :** Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants (98 h en centre – 76 h en entreprise)

**Bloc 4 :** Exercer dans un environnement professionnel relevant du champ de l'éducation populaire (35 h en centre – 32 h en entreprise)

La formation prévoit les modalités de certification des compétences, des connaissances et des aptitudes professionnelles pour l'obtention du certificat.

Le/La stagiaire sera accompagné/e dans son cursus de formation par un référent pédagogique et un/e tuteur/trice désigné/e.

**Chaque Bloc de compétences peut être obtenu séparément, selon les modalités étudiées préalablement**

#### Dates de la formation :

**Lundi 4 mars 2024 au mercredi 1er octobre 2024**

#### Information Collective ET

#### Tests de sélection des candidats :

**Sur convocation/Veuillez nous contacter**

Modalités : un écrit en lien avec le métier d'animateur/1h et un entretien de motivation/20 mn

#### Durée de la formation

252h/350 heures en centre selon le statut  
400 heures en entreprise minimum

#### Horaires en centre

De 9h00 à 17h00

#### Envoi du dossier de candidature :

**Campus Léo Lagrange**

150 Rue des Poissonniers  
75883 PARIS Cedex 18

Ou

[secretariatidf@campus-leolagrange.org](mailto:secretariatidf@campus-leolagrange.org)

**Pour le 22 février 2024**

**Lieu de formation (merci de ne pas y envoyer le dossier de candidature)**

**Campus Léo Lagrange**

5 avenue de la République  
91260 JUVISY

#### FINANCEMENT DE LA FORMATION

**Pour tout accompagnement au financement de votre formation**

**Contacteur :**

[secretariatidf@campus-leolagrange.org](mailto:secretariatidf@campus-leolagrange.org)

**☎ : 01 53 09 00 45**

**Base 252 h - 2898 € TTC**

**Taux horaire : 11.50€ TTC**

(Non assujettis à la TVA)

**Possibilité de prise en charge par Pôle emploi**

-----  
*Accessibilité des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap : Nos parcours sont individualisés et adaptés à chacun. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.*